



Campagne



Mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2024/34

Nombre de ConseillersEn exercice : 14Présents : 11Votants : 13Pour : 13Abstention : 0Contre : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur CARRERE Frédéric, le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le 13/12/2024, conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM. CARRERE F., BOURDEAU P., CASSAGNE A., LOUBERE Ch., CAZEAUX H., DUFAU B., LARRAZET Y.,
Mmes BARROUILLET M.P., BATS C., DEYRIS G., DUPONT N.,

Étaient Excusés : Mme SAINT-AUBIN FREARD N. donne pouvoir à BOURDEAU P.
Mr BARON P. donne pouvoir à BATS C.
Mme BERGES G.

-----000O000-----

Objet : Construction d'une Maison de Santé

La collectivité a pour projet la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire multi-sites Campagne-Meilhan. Celui-ci permettra de relocaliser le cabinet existant, actuellement situé dans une propriété familiale du médecin, et d'accueillir deux nouveaux praticiens et une assistante.

La relocalisation, à proximité du centre bourg, et l'extension de l'offre de soins sur le territoire, ont été particulièrement appréciées par l'ARS, témoignant de sa pertinence et de son impact positif attendu.

Détails du Projet :

- Maison de santé pouvant accueillir 3 médecins et 1 assistant
- Composée de cabinets – sanitaires – vestiaires - rangements
- Aménagement extérieur tenant compte de l'accueil des patients

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce programme ne pourra être exécuté qu'avec l'aide de subventions, et propose en conséquence de déposer, au plus vite, les dossiers auprès des différents organismes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le lancement de cette opération
- Autorise le Maire à solliciter l'Etat à travers la DETR/DSIL, le Conseil Régional dans le cadre du « contrat région » signé avec l'agglomération, et du programme LEADER, le Conseil Départemental à travers le FEC, et tout organisme susceptible d'octroyer une subvention pour cet investissement.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à prendre toutes les dispositions utiles et à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
CARERE Frédéric



Le Secrétaire de séance
DUFAU Bertrand

